

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO

No. R-3942-2015

(ci-après «Gaz Métro»),

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITE
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je soussigné, **JACQUES MARTIN**, faisant affaires au 1717, rue du Havre, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis Directeur, Technologies de l'information chez Gaz Métro;
2. J'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
3. Dans le cadre du dossier R-3942-2015, Gaz Métro a déposé, sous pli confidentiel, la ventilation des coûts du projet;
4. Cette ventilation contient les coûts estimés par Gaz Métro pour la réalisation du projet d'investissement visant la modernisation de la solution informatique utilisée pour la gestion des approvisionnements gaziers;
5. Les références à la preuve où se trouve cette ventilation des coûts sont détaillées à l'Annexe A du présent affidavit;
6. Il est nécessaire que les données relatives aux coûts du projet demeurent confidentielles dans la mesure où la Régie n'accueillait pas la demande d'autorisation d'investissement de Gaz Métro et ce, jusqu'à ce que le projet de modernisation de la solution informatique pour la gestion des approvisionnements gaziers soit complété;
7. En effet, dans la mesure où la Régie n'accueillait pas sa demande d'autorisation d'investissement, Gaz Métro devrait lancer un nouvel appel d'offres pour terminer le projet entrepris;
8. La divulgation de la ventilation des coûts serait de nature à permettre aux soumissionnaires de connaître le prix que Gaz Métro est prête à payer pour l'octroi d'un tel contrat et ainsi d'empêcher Gaz Métro de bénéficier du meilleur prix possible et ce, au détriment et préjudice de l'ensemble de la clientèle de l'activité réglementée;
9. Dans la mesure où la Régie n'accueillait pas sa demande d'autorisation d'investissement, Gaz Métro est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité de la ventilation des coûts du projet contenue dans la pièce Gaz-Métro-1, Document 1 (B-0005 et B-0011) ainsi que dans la pièce Gaz Métro-2, Document 1 (B-0009 et B-0019) et dont les références précises sont indiquées à l'Annexe A du présent affidavit, et ce, jusqu'à ce que le projet de modernisation de la solution informatique pour la gestion des approvisionnements gaziers soit complété;

10. Tous les faits allégués dans le présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal, le 17 décembre 2015.

(s) Jacques Martin

JACQUES MARTIN

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 17^e jour de décembre 2015

(s) Mélanie Beauvais, 181625

Commissaire à l'assermentation pour
tous les districts judiciaires du Québec

Annexe A

Pièces	Section	Page	Information confidentielle
B-0005 et B-0011 (GM-1, doc. 1)	5	12	Toutes les informations caviardées contenues dans le tableau 5.1
B-0005 et B-0011 (GM-1, doc. 1)	6	15	Toutes les informations caviardées contenues dans le tableau
B-0005 et B-0011 (GM-1, doc. 1)	Annexe 1	1	Toutes les informations caviardées à l'exception des lignes 4 et 5
B-0005 et B-0011 (GM-1, doc. 1)	Annexe 2	1	Toutes les informations caviardées
B-0009 et B-0019 (GM-2, doc. 1)	Question 1, préambule (i)	1	Toutes les informations caviardées contenues dans le tableau
B-0009 et B-0019 (GM-2, doc. 1)	Question 1.2	2	Les informations caviardées dans le libellé de la question
B-0009 et B-0019 (GM-2, doc. 1)	Question 2, préambule (ii) et réponse 2.1	4 et 5	Toutes les informations caviardées dans le tableau <i>Investissement – Blackstone</i> à l'exception des lignes <i>Logiciels</i> et <i>Consultants</i>
B-0009 et B-0019 (GM-2, doc. 1)	Réponse 2.1	6 et 7	Les informations caviardées à la : <ul style="list-style-type: none"> - 3^e puce (<i>Salaires internes</i>) - 5^e puce (<i>Contingence Ressources humaines</i>) - 9^e puce (<i>Salaires ressources internes et externes directement reliés à l'implantation</i>) - 10^e puce (<i>Contingence sur les dépenses directement reliées à l'implantation</i>) - 11^e puce (<i>Coûts d'exploitation récurrents</i>)
B-0009 et B-0019 (GM-2, doc. 1)	Réponse 3.3	11	Les informations caviardées à la 2 ^e puce du premier paragraphe (<i>Salaires ressources internes et externes directement reliés à l'implantation</i>)